

Administrer les vocations missionnaires. Les Indipetae et l'organisation des expéditions de missionnaires aux Indes Occidentales au début du XVIIe siècle

Aliocha Maldavsky

▶ **To cite this version:**

Aliocha Maldavsky. Administrer les vocations missionnaires. Les Indipetae et l'organisation des expéditions de missionnaires aux Indes Occidentales au début du XVIIe siècle. Pierre-Antoine Fabre, Bernard Vincent. Missions religieuses modernes. "Notre lieu est le monde", École Française De Rome - Efr, pp.45-70, 2007, 978-2-7283-0765-4. hal-01402507

HAL Id: hal-01402507
https://hal.parisnanterre.fr/hal-01402507

Submitted on 9 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ADMINISTRER LES VOCATIONS

LES *INDIPETAE* ET L'ORGANISATION DES EXPÉDITIONS AUX INDES OCCIDENTALES AU DÉBUT DU XVIIe SIÈCLE

À la charnière des XVIe et XVIIe siècles, le personnel jésuite des provinces d'outre-mer est en partie admis dans l'ordre en Europe et embarqué lors d'expéditions régulières. C'est aussi le cas des autres ordres religieux établis en Amérique espagnole pendant la première étape de leur installation, comme l'a montré Pedro Borges Monin dans son ouvrage sur l'envoi de missionnaires en Amérique pendant la période coloniale[1].

Au Pérou, l'apport d'un personnel formé en Europe et principalement en Espagne garantit d'une part un équilibre entre créoles et Européens, alors que leur rivalité ne cesse de croître dans la Compagnie de Jésus et dans les autres ordres religieux de la vice-royauté du Pérou à la fin du XVIe siècle[2]. D'autre part, selon Pedro Borges Monin, l'arrivée de religieux européens doit pallier, surtout dans la seconde moitié du XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, le manque de vocations missionnaires chez les religieux locaux[3].

[1] P. Borges Manin, *El envia de misioneros a América durante la época espanola,* Salamanca, 1977, p. 35-57.

[2] De 100% en 1568, lors de la fondation de la province jésuite du Pérou, le personnel Européen recruté en Europe, passe à 39,73% en 1576 et à 31,6% en 1601. Ces chiffres résultent de l'étude des catalogues du personnel de la province péruvienne menée dans le cadre de ma thèse de doctorat: A. Maldavsky, *Recherches sur l'identité missionnaire de la province péruvienne de la Compagnie de Jésus (/568-1640)* , Université Paris X-Nanterre, décembre 2000. La concurrence est surtout le fait des créoles et des Européens d'Europe, dans la mesure où les Européens recrutés en Amérique sont principalement des coadjuteurs temporels et ne participent pas au pouvoir dans la province. Voir B. Lavallé, *Recherches sur l'apparition de la conscience créole dans la vice-royauté du Pérou : l'antagonisme hispano-créole dans les ordres religieux (XVI"-XV/1")* , Lille, 1982, 1312 pages ; *La admisi6n de los americanos en la compania de Jesus : el casa de la provincia peruana en el siglo XVI,* dans *Les sociétés fermées dans le monde ibérique (XVI"-XVIIJ<· siècles),* Paris, 1986, p. 203-219.

[3] Pedro Borges Manin, *op. cit.,* p. 47-48. Cet affaiblissement de la vocation missionnaire est néanmoins partagé par les jésuites créoles et péninsulaires dès la première moitié du XVIIe siècle, comme le montre la faible motivation pour

Dix expéditions ont lieu pour le Pérou et plus généralement l'Amérique du Sud entre 1567 et 1600, qui mènent à Lima et au-delà environ 165 jésuites d'Europe. Jusque dans les années 1580, le nombre d'expéditionnaires est rarement supérieur à quinze et de 1567 à 1580, soixante-huit jésuites prennent la mer répartis en cinq grandes expéditions (une sixième concerne trois individus). Le nombre s'accroît ensuite, puisque de 1584 à 1598, ce sont 97 jésuites qui prennent le départ, répartis en quatre expéditions. De huit au moment de la fondation de la province péruvienne, les jésuites passent à 269 en 1601 grâce surtout à l'entrée et à la formation sur place aussi bien de créoles que d'Européens. Tous les Européens de la province ne sont donc pas entrés dans la Compagnie en Europe et n'ont pas tous fait le voyage en tant que religieux.

En 1604, l'expédition menée par les pères Diego de Torres Bollo et Pablo José de Arriaga est la plus fournie depuis la fondation de la province péruvienne, puisqu'elle est composée de quarante-cinq jésuites d'Europe, choisis dans les provinces espagnoles et italiennes. Elle coïncide avec l'organisation d'expéditions pour la Nouvelle-Espagne (dix-sept jésuites) et les Philippines (six jésuites) parties d'Espagne en 1605[4].

Les procureurs élus par les provinces d'outre-mer sont dépositaires d'une demande d'effectifs supplémentaires et ont pour fonction de négocier à plusieurs niveaux le départ, généralement définitif, de ces jésuites d'Europe[5]. Ils s'adressent d'une part à la Couronne espagnole, qui assume le Patronage royal et constitue une clé de la réussite de l'entreprise puisqu'elle la finance et délivre les autorisations indispensables au passage aux Indes, dans le cadre de la *Casa de Contrataci6n.* Mais ils négocient aussi avec l'administration centrale de l'ordre et avec les provinces d'Europe, principalement les provinces d'Espagne (Castille, Aragon, Tolède et Bétique) mais aussi les provinces italiennes (Rome, Milan, Venise, Sicile).

À l'intérieur de la Compagnie de Jésus, l'organisation d'un tel voyage repose sur la rencontre d'une demande, qui émane de la province d'outre-mer, d'une disposition individuelle au départ des candidats au voyage et de la volonté des supérieurs européens, romains

l'apprentissage des langues indigènes au Pérou, Aliocha Maldavsky, *op. cil.,* chapitre IV.

[4] Cf. la liste des jésuites partis en Nouvelle Espagne et aux Philippines en 1605 : ARSI, FG759/686-687.

[5] À partir de 1574, sur ordre de la Couronne, les provinces d'outre-mer n'ont pas le droit d'envoyer des représentants pour recruter des religieux en Europe. Mais l'ordre n'est respecté ni par les franciscains ni par les jésuites. Pedro Borges Morân, *op. cil.,* p. 101-107.

ou provinciaux, d'autoriser ces départs. Dans cette rencontre coïncident en principe la vocation missionnaire des individus et le dessein apostolique de l'ordre. Mais cette coïncidence dans les principes n'est pas sans zones d'ombre au moment d'organiser concrètement les expéditions, lorsque se pose explicitement la question de la contrainte exercée par les supérieurs sur les candidats ou par le général sur les provinces d'origine.

Notre éclairage se limite à l'analyse d'une expédition précise afin de permettre la comparaison avec le cas portugais étudié par Charlotte de Castelnau. Elle se justifie particulièrement à l'heure de comprendre comment s'organise concrètement le choix des futurs voyageurs qui relève d'une décision interne et fait l'objet du plus grand soin de la part des supérieurs. Au delà de la correspondance régulière, la documentation disponible dans les archives romaines pose la question de l'existence d'une véritable administration centrale des vocations.

Le double statut des lettres de demande des Indes, les *Indipetae*, est au cœur de cette interrogation sur l'organisation concrète du choix des missionnaires. Elles sont aussi bien l'expression de la vocation missionnaire des rédacteurs que l'instrument du choix de l'administration romaine, ce qui explique leur place particulière dans les archives. Mais elles ne sont pas le seul instrument du choix, dans lequel le général, les supérieurs locaux et les procureurs des provinces d'outre-mer jouent également un rôle non négligeable.

Le profil des individus finalement envoyés en 1604, que nous analyserons dans un second temps, permet de comprendre sur quels critères sont choisis les candidats et dans quelle mesure ce choix correspond à la demande et à la situation de la province d'arrivée.

1. Organiser la sélection des missionnaires

Les archives romaines de la Compagnie de Jésus conservent plus de 14.000 lettres de jésuites européens demandant de partir en mission. Elles font partie du *Fonda Gesuitico* mais aussi de certains fonds de provinces [6]. Selon Pedro Borges Monin, l'équivalent franciscain de ces lettres était conservé au Commissariat général des Indes

[6] Fondo Gesuitico, FG732 à FG759. Edmond Lamalle, S.J., <<La documentation d'histoire missionnaire dans le <<Fondo Gesuitico» aux archives romaines de la Compagnie de Jésus», *Euntes Docete, XXI,* 1968, p. 131-176. Quelques *Indipetae* italiennes sont également conservées à part dans le fonds italien, ARSI, *Ital. 173,* <<*Missiones et servitium peste infectorum petentes».* On y trouve des listes *d'Jndipeti* italiens (1588-1594), une lettre *indipeta* du XVIe siècle (ca. 1580), une centaine du XVII·· siècle (ff. 2-101) et quelques unes du XVIIIe siècle (ff. 102-108).

à Madrid, dont les archives ont disparu[7]. Dans la Compagnie de Jésus, ces lettres sont au centre de la bureaucratie du choix auquel le général porte un soin particulier.

1.1 Les *Indipetae* et la bureaucratie du choix

Avant 1583, les *Indipetae* jésuites se confondent avec la correspondance des provinces, elles ne constituent donc pas encore un genre constitué. Cependant, Mario Scaduto a montré que ces demandes étaient au départ motivées par l'administration romaine qui, désireuse de connaître la vitalité de la vocation missionnaire des membres de l'ordre, lance des appels à la mission dès 1558[8]. C'est dans le cadre d'une propagande pour les missions que Diego Lainez encourage également la traduction des lettres arrivées d'Inde, sous le titre de *Avisi particolari dell'Indie di Portugallo.*

Rien ne permet de conclure *a priori* au classement spécifique des *Indipetae* en tant que telles dans les archives du général dès le XVIe siècle. Cependant, la tenue de registres des aspirants, à partir des années 1560 selon Mario Scaduto, montre qu'une bureaucratie de l'administration des vocations est déjà en train de s'établir. En 1556, Juan Polanco, fait répondre à Gulielmus Chiossova par Juan Pelletario, recteur de Ferrare, «lorsqu'on estimera que vous devez allez en Inde, vous irez par respect de la sainte obéissance»[9].

Les indices d'une gestion centralisée des demandes de départ sont donc visibles dans la correspondance elle-même.

Les volumes FG758 et FG733 conservent les lettres des aspirants espagnols et italiens écrites entre 1583 à 1604 (268 demandes espagnoles entre 1583 et 1600)[10]. Les premières lettres espagnoles des liasses du *Fonda Gesuitico* datent de 1583 et les demandes d'Italie de 1589. L'archive porte la trace d'une gestion spécifique, puisque sur le verso de chaque lettre du *Fonda Gesuitico* est indiqué le nom de l'intéressé, la date de sa demande, son lieu de résidence et la destination demandée. Certaines lettres portent la marque d'une réorganisation de l'archive, notamment celle de Biaggio Mucate au dos de laquelle, les secrétaires du Général ont écrit «Ceux de la Compagnie de Sardaigne qui demandent à aller aux Indes depuis 1583 jusqu'à

[7] Pedro Borges Morân, *op. cit.* p. 218-219. Sur la disparition des archives, Pedro Borges, «Notas sobre el desaparecido archivo matritense de la Comisarfa General de Indias>>, *Archiva Ibero Americano,* 26 (1966), p. 150-152.

[8] M. Scaduto, *Storia della Compagnia di Gesù in Italia, (* III, *L'epoca di Giacomo Lainez. Il govemo, 1556-1565,* Rome, 1964, p. 376-384.

[9] *Monumenta Ignatiana* X, p. 496-499: «quando si reputera spediente che vadi all'India, lo farà con l'ordine della santa ubedientia».

[10] La liasse FG732 conserve des demandes d'Italiens non datées.

1601»[11]. Ailleurs on lit : «Ceux qui demandent à aller aux Indes dans la province de Tolède»[12]. On trouve également cette mention pour la province d'Andalousie[13].

Ce classement par provinces, fondu depuis dans un ordre chronologique, est attesté par d'autres documents : des listes de rédacteurs *d'Jndipetae* qui se trouvent dans d'autres liasses du *Fonda Gesuitico* mais aussi des assistances d'Espagne et d'Italie'[14]. On possède quatre listes de noms de rédacteurs *d'Indipetae* des provinces d'Espagne, classés par année, sans autre précision que celle du sacerdoce pour certains d'entre eux (Tolède, Aragon, Sardaigne, Castille). La majorité des noms de ces listes concordent avec ceux des signataires des lettres conservées dans le *Fonda Gesuitico.* Rien ne permet de supposer qu'elles ont été constituées au fur et à mesure de l'arrivée des lettres. Trois d'entre elles sont le fait d'une seule main (Castille, Aragon, Sardaigne). Il ne s'agit pas non plus de listes d'attente car certains des signataires *d'Indipetae* dont le nom y figure ont vu leur vœu de départ exaucé dans les années 1580 et 1590. Ces listes ont pu être confectionnées au plus tôt pendant l'année 1604, sans doute pour préparer les expéditions au Pérou, en Nouvelle Espagne et aux Philippines.

Les archives conservent également des listes de rédacteurs *d'Jndipetae* des provinces de Venise, de Milan et de Rome. Elles sont plus complexes que les listes espagnoles puisqu'elles donnent le nom de chaque aspirant missionnaire, précédé d'un numéro, son statut, son niveau d'études ou son métier s'il est coadjuteur, la date de la lettre ou des lettres envoyées à Rome ainsi que la destination demandée. L'indication de plusieurs dates montre que les assistants ont procédé à un résumé des demandes de chacun en 1595 au plus

[11] Lettre *indipeta* de Biaggio Mucate, Sassari, le 16 avril 1583, FG758, f. 3v : «Los de la Compagnia de Sardefia que piden ir a las Indias desde el1583 hasta en 1602».

[12] Lettre *indipeta* d'Alexo Calvo, Toledo, 1··juin 1584, FG758, f. 9v : «Los que piden ir a la India de la Provincia de Toledo».

[13] Lettre *indipeta* de Juan de Carvajal, Sevilla, 8 septembre 1584, FG758, f. 14v.

[14] Le volume FG759, où se trouvent les lettres *indipetae* des jésuites espagnols, entre 1605 et 1730, contient également des listes *d'Indipeti,* des provinces d'Aragon 1583-1604 (ff. 680-681) et Sardaigne 1583-1603 (ff. 682-683). Le volume Hisp. 88a, «<ndiam Petentes 1584-1704» contient en fait pour le XVIe siècle : des listes *d'Indipeti* des provinces de Castille et d'Aragon classés par années (petit format) entre 1584 et 1604. Les lettres à proprement parler sont au nombre de 103 et couvrent la période 1673-1704 (petit format). Il faut y ajouter un volume Hisp. 88 «lndiam Petentes 1623-1705», qui, outre les lettres de ces dates, contient également l'index du précédent. Le volume déjà cité, Ital. 173, contient des listes *d'Indipeti* des provinces de Rome, Milan et Venise (années 1580-1590).

tôt, puisque c'est la date des dernières lettres citées. La liste de la province romaine ne va pas au delà de ces résumés. Les deux autres sont plus complètes :les assistants y ont repris plus loin les numéros et résumé en quelques lignes les renseignements pris au sujet de chaque aspirant missionnaire auprès d'un supérieur de sa province.

Ainsi, le no 12 est un frère coadjuteur de la province de Milan : «Francisco Tilloni, cordonnier et cuisinier, il y a deux ans il a demandé encore une fois le Japon, le 18 février 1589 depuis Gênes». Ces quelques mots ont été rayés dans la liste. Les renseignements à son sujet sont les suivants : «Le P. Recteur de Gênes, dans une lettre du 17 mars, dit de lui que c'est une personne de bons désirs, mais qu'il n'est pas encore mûr, pas assez mortifié et au jugement rude, et assez difficile à gouverner sur certains points» [15]. La vocation ne suffit pas, ce qui explique que sa candidature n'ait pas été retenue.

Ces indices montrent qu'au plus tard dans les années 1590 pour les provinces italiennes et dans les premières années du XVIIe siècle pour les provinces espagnoles, une bureaucratie spécifiquement destinée à gérer les départs outre-mer se constitue à Rome. La date des premières *Indipetae* archivées en tant que telles permet de faire remonter cette administration des vocations aux années 1580.

Ces premières lettres répondent à une demande de Claudio Aquaviva qui sollicite la manifestation des vocations européennes, comme l'explique en avril1583 un aspirant missionnaire résidant à Sassari, en Sardaigne, à Fabio de Fabi, visiteur: «Notre P. Recteur nous a annoncé que V. R. À ordonné que chacun devait confier à V. R., pour que vous le communiquiez à N. P. Général, s'il a senti en lui ou a le désir d'aller aux Indes» [16]. En 1584, un autre candidat, cette fois résidant à Ocafia, évoque un appel du général entendu deux ans plus tôt [17].

Mais les premières *Indipetae* coïncident surtout avec l'arrivée des procureurs des provinces asiatiques et américaines, qui sont de

[15] ARSI, Ital. 173 s. f. : «Francisco Tilloni calzolaro et coco gia 2 anni sono domando un'altra volta il Giappone a 18 di febbraio 89 in Genova»; «Il P. Rettore di Genova a 17 di Marzo ne dice che è persona de buoni desiderij, ma non è ancora ben maturo, non molto mortificato et duretto di giudicio, e alquanto difficile da governare in certi punti».

[16] Lettre *indipeta* de Biaggio Mucate à Fabio de Fabi, visiteur de Sardaigne, Sassari, le 16 avril 1583, FG758, f. 3r-vb-v : «Con il nuovo aviso che il nostro P. Rettore, per ordine di V. R. ci ha dato, che ognuno doveva scuoprire a V. R. per clare di questo relazione aN. P. Generale, si ha sentito in se, o sive desiderio di andare all'Indie».

[17] Lettre *indipeta* de Juan Carrasco, Ocana, le 8 septembre 1584, FG758, f. 14r-v.

plus en plus cités dans les lettres et qui en suscitent parfois la rédaction.

1.2 Les procureurs : des accoucheurs de vocations [18]

En 1584, le P. Mezquita débarque en Europe avec une ambassade japonaise chrétienne organisée par Alessandro Valignano dont un des objectifs, en plus de celui de démontrer à l'Europe, aux princes et au pape, que la conversion des Japonais est possible, est de réveiller des vocations européennes pour la mission. Le but est atteint puisque en 1584 et 1585, le Japon constitue la destination précise la plus demandée par les jésuites espagnols dans les *Indipetae*[19]. On trouve également dans les lettres le nom de Michele Ruggieri (1543-1607), qui revient de Chine en 1588 et passe notamment par la province d'Aragon entre mars et juillet 1590[20]. Il est concurrencé par le père Diego de Zufiiga, procureur du Pérou, cité dans de nombreuses lettres de mai 1590, rédigées à Séville mais aussi à Cordoue ou à Saragosse[21].

Il ne s'agit plus seulement de répondre positivement à une sollicitation du général transmise par un recteur ou un visiteur. Dans les années 1590 et en particulier à la charnière des XVIe et XVIIe siècles, le passage du procureur d'une province lointaine suscite immédiatement la rédaction de missives dont la structure est de moins en moins ordonnée. L'archive reflète à elle seule toute l'effervescence vécue au passage de Michele Ruggieri, de Pedro Chirino ou de Diego de Torres Bollo, respectivement procureurs de Chine, des Philippines et du Pérou.

Ainsi, dans les années 1599-1600, nombreuses sont les lettres qui ne portent pas d'année précise et qui se présentent sous la forme de billets, conçus moins comme des lettres de candidature que comme des aides-mémoire pour les procureurs qui passent par les collèges avec la volonté explicite d'y prélever de futurs missionnaires. Ils utilisent d'ailleurs certains de ces billets pour dresser des listes d'éventuels candidats[22].

[18] Pedro Borges Monin ne s'attarde pas sur le déroulement concret du recrutement par les procureurs des provinces missionnaires jésuites. Il cite l'existence des *Indipetae* et le rôle des procureurs, généraux et provinciaux sans entrer dans les détails. *Op. cit.*, p. 149-150.

[19] En 1584, sur 31lettres, 25 demandent explicitement le Japon et ils sont 17 sur 30 en 1585 (FG758).

[20] Son nom est cité dans des lettres rédigées à Valence (18 mars 1590, FG758, f. 130; 22 mars 1590, FG758, f. 135; 8juillet 1590, FG758, f. 154), Gandie (22 mars 1590, FG758, f. 132).

[21] Par exemple les lettres de Gabriel de Vega et Hernando Leon, rédigées à Séville les 20 et 23 mars 1590, FG758, ff. 148 et 149.

[22] Par exemple cette lettre adressée à Chirinos par un coadjuteur de Medina

Cette effervescence désordonnée dans les collèges justifie d'autant plus la volonté romaine de mettre en place une organisation rationnelle de la sélection. *L'Indipeta* rédigée dans l'urgence fait alors figure de formalité à accomplir pour que le désir de partir soit pris en considération par la bureaucratie romaine. C'est bien le signe que celle-ci joue un rôle essentiel dans le choix des futurs voyageurs et que les candidats en ont conscience.

Mais ces lettres atteignent-elles leur objectif? Et constituent-elles le seul instrument du choix?

Il n'est pas aisé de connaître la proportion de départs effectifs parmi les jésuites dont on conserve la lettre de demande des Indes car les listes de missionnaires dressées par la *Casa de Contrataci6n* sont parfois inexactes. Certains attendent des années sans recevoir de réponse positive. Ainsi, le père Antonio *Agustin,* de la province d'Aragon, est présent de nombreuses fois dans nos sources, entre 1586 et 1603. On possède sept de ses lettres et il est cité huit fois dans les listes de rédacteurs *d'Indipetae* dressées à Rome[23]. D'abord tenté par le Japon, il élargit ensuite sa demande aux Indes orientales en février 1587. En mars de la même année il demande le Japon, la Chine et la Transylvanie, puis en août il s'en tient à la «Pologne, [la] Transylvanie et autres lieux septentrionaux». Mais à Rome les secrétaires du général ne le perdent pas de vue et sa demande est traduite par un sec *«lndias orientales»* au verso de sa lettre. C'est effectivement le souhait qu'il prononce en 1595 puisqu'il demande à nouveau la Chine et le Japon, mais surtout des «terres de gentils». On le retrouve finalement dans une expédition pour le Royaume de Nouvelle Grenade qui prend la mer en 1612, signe qu'il n'a pas été vraiment tenu compte de ses souhaits et que l'exigence de l'indifférence de la part des supérieurs a des effets concrets[24].

On peut également renverser le problème et l'envisager du point de vue des expéditions missionnaires. Sur les quarante-six jésuites partis avec Torres Bollo en 1604, quinze ont laissé une trace dans l'ensemble de lettres *indipetae* que nous connaissons et trois autres figurent dans des listes de rédacteurs *d'Jndipetae,* alors que certains sont présents dans les deux types de documents. Ceux des jésuites partis en 1604 avec Torres Bollo qui ont écrit à Rome l'ont fait au

del Campo, datée peut être du 18 octobre 1599 (seul la date et le mois sont notés), qui porte au verso une liste des «sujetos» de la province de Tolède, FG758, f. 209.

[23] Il écrit une fois en 1586, puis quatre fois en 1587de février, mars, mai et août, puis récidive en 1590, en 1595 et enfin en 1603 (FG758, ff. 68, 78, 81, 87, 93, 131, 228 et FG759, 680, 681, 681v et 685).

[24] Agustfn Gabin Garda, *El ofic io de Indias de los jesuitas en Sevilla, 1566-176 7,* Fundaci6n Fondo de cultura de Sevilla, Séville, 1995, p. 227.

plus tôt en avril 1600 et au plus tard en décembre 1603, et certains noms figurent dans les listes jusqu'à 1604. La majorité d'entre eux prend donc la plume pendant le séjour des procureurs en Europe.

Partis du Pérou en mai 1601, Diego de Torres Bollo et José de Arriaga arrivent à San Lucar de Barrameda en avril1602 [25]. On sait que Torres Bollo passe à Séville, à Valladolid, à Burgos, à Vergara, à Loyola. Le procureur mais aussi le Pérou sont explicitement cités dans des *Indipetae* écrites à Séville et à Gandfa, en mai 1602[26]. Le p. José de Arriaga est cité par un aspirant missionnaire dans une lettre rédigée à Plasencia, en juillet 1602[27] Diego de Torres s'est entretenu avec un candidat qui écrit de Burgos en septembre 1602[28]. En route pour Rome, Torres Bollo passe par la France, s'arrête à Bordeaux, puis à Lyon (15 octobre 1602) et longuement à Milan où il y rencontre Federico Borromeo, cardinal archevêque (de 1595 à 1630), cousin de Charles et fondateur de la bibliothèque ambrosienne.

Il arrive à Rome en février 1603 où il reste environ trois mois[29]. Son passage suscite également des lettres de candidats italiens. Un aspirant missionnaire du noviciat de Tivoli lui en adresse une en février 1603, «car j'ai entendu dire que vous étiez chez nous en tant que procureur de ces contrées» [30]. Egalement en février, un Milanais demande au général de le placer parmi ceux qui seront élus pour le Pérou [31].

Il prend rapidement le chemin du retour puisqu'il est en avril à Assise, puis à Lorette, à Reggio-Emilia et encore à Milan [32]. Le 8 août 1603, il est à Valladolid, où se trouve la cour de Philippe III, qu'il ac-

[25] Après plusieurs haltes à Panama, à Portobelo et longuement à La Havane en raison de difficultés liées à la navigation, *Monumenta Peruana* (MP) VII, p. 491, 629 et 964.

[26] Esteban Franco, Seville, le 10 mai 1602. FG758/271; Hernando Nufiez, Séville, le 14 mai 1602. FG758/278r; Juan Sotalell, Gandia, le 20 mai 1602. FG758/338.

[27] Fabian de Ayala, Plasencia, 29 juillet 1602. FG758/307. Il conclut en ces termes sa lettre au général : «Si de mi quisiere V. P. mas en particular/ informarse podra dar alguna relacion/ el Pe Joseph de arriaga compafiero dell Pe Diego de Torres Procurador de la Prova/ del Piru».

[28] Beltran de Lumbreri, Burgos, 15 septembre 1602, FG758/308r-v. On sait que Torres Bollo passe à Séville, à Valladolid, à Burgos (en septembre 1602), à Vergara, à Loyola.

[29] Lettre d'Aquaviva à Alonso Perez de Guzman, Rome, le 10 février 1603. Il évoque l'arrivée du P. Torres. MP VIII, doc. 5, p. 12.

[30] Ferrante Arnolfini, Tivoli, le 10 février 1603. FG733/285r: « Sentendo, che Lei, come procuratore di quelle parti, si trova in questi nostri paesi ».

[31] Giuseppe Daddei, Milan, le 12 février 1603 FG733/221r.

[32] Diego de Torres y reste pour cause de maladie et rencontre encore Borromée ainsi que le gouverneur espagnol, don Pedro Enriquez, comte de Fuentes qui le loge. MP VIII, doc. 91, § 1.

compagne à Valence de décembre 1603 à janvier 1604. Enfin, le 30 mars 1604, il s'embarque pour Lima avec quarante-cinq jésuites européens[33].

Pedro Borges Monin écrit qu'il serait naïf de penser que la décision de partir dépendait exclusivement des exhortations des «recruteurs»[34]. Les rédacteurs *d'Indipetae* le confirment en expliquant que leur lettre constitue l'aboutissement d'un désir longuement mûri et mis à l'épreuve. C'est un des éléments qui distingue l'action des procureurs en Europe de celle des recruteurs militaires de l'époque moderne. Le passage des procureurs dans les collèges joue surtout un rôle dans la manifestation de leur désir de partir, c'est à dire dans l'écriture même de la lettre. Hernando Nufiez écrit: «je désire aller au Pérou avec le Père Diego de Torres que je désire servir et avec qui je me suis entretenu de ces choses. Je n'ai pas osé en parler avec un autre Père car j'ai vu qu'aucun Père n'en parle et qu'au contraire ils y font obstacle et je sais qu'à moi ils feront obstacle»[35]. Et Beltran de Lumbreri raconte: «Le Père Diego de Torres m'appela et me dit qu'il lui semblait que j'en avais le désir mais que je n'osais pas. Je m'en suis donc entretenu avec lui et j'écris la présente lettre»[36]. À ce stade, l'autorité du procureur se décline en une autorisation puisqu'il permet au désir de la mission de se libérer des contraintes locales. Mais une fois le désir manifesté, nous verrons que le candidat est à la merci de données qu'il est loin de maîtriser.

Même si les *Indipetae* ne sont pas le seul instrument du choix, puisque tous les voyageurs n'ont pas laissé de traces écrites manifestant leur désir de s'embarquer, l'écriture de la lettre participe d'une véritable bureaucratie de la sélection pilotée par Rome. Cette entreprise itinérante de sélection de missionnaires est d'ailleurs suivie de près par le général qui centralise les demandes et tient informé le procureur tout au long de son voyage de l'offre des provinces de départ, ainsi que de l'avancement des démarches auprès de la Couronne pour l'organisation du voyage.

[33] Archiva General de Indias (A.G.I.), Indiferente General2870. VI et Contrataci6n 5538. Cités dans Agustfn Galan Garcia, *op. cil.*, p. 220. Selon Ruben Vargas Ugarte, l'historien de la Compagnie de Jésus au Pérou, ilest de retour à Lima en 1605 avec les décisions prises par le général Aquaviva. Ruben Vargas Ugarte, *Historia de la Compafiia de Jesus en la provincia del Peru*, t. 1, 1963, p. 285.

[34] Pedro Borges Morân, *op. cil.*, p. 175.

[35] Hernando Nufiez, Séville, le 14 mai 1602. FG758/278r : «y asi deseo ir al piru/ con el Padre Diego de Torres a quien deseo yr sirviendo con/ quien e comunicado esta. y no e osado tratar esta/ con otro Padre por ver que ningun Padre trata de esta. antes/ lo estorvan y se que tambien me lo an de estorvar a mi/».

[36] Beltran de Lumbreri, Burgos, 15 septembre 1602, FG758/308r-v: «me liamo el Pe Diego de/ Torres y me dixo que le parecia que yo desseava y no me atrevia y assi lo comunique con el y hago esta».

1.3 Rome veille sur la mission

La correspondance du général suit le père Torres Bollo tout au long de son voyage de retour. Rome joue un rôle direct dans la gestion des sollicitations de dispenses et d'autorisations à la Couronne. En décembre 1603, Aquaviva demande à Pedro Femandez de Castro, comte de Lemos et président du Conseil des Indes, d'autoriser le passage aux Indes des treize Italiens que comporte l'expédition. La législation de Philippe III était particulièrement sévère en la matière et interdisait le passage d'étrangers dans les Indes occidentales[37]. Il demande au procureur de la Compagnie de Jésus à la Cour de s'occuper spécialement de l'affaire et prévient le père Torres Bollo de ses démarches[38]. Aquaviva tient particulièrement à ce que les Italiens passent au Pérou dans la légalité. Il écrit également au procureur de la Compagnie à Séville, le père Alonso de Escobar, de veiller à ce qu'ils poursuivent leur voyage avec «une licence expresse, car je n'ai jamais voulu, et encore moins aujourd'hui, qu'ils passant autrement, mais qu'on procède en toute clarté et vérité»[39].

Son souhait n'a pas été exaucé puisque, comme bon nombre d'étrangers, les Italiens ont tous voyagé sous de faux noms. On peut le constater en comparant les listes de la *Casa de Contrataci6n* et celle conservée à Rome. Une partie des jésuites de la liste sévillane n'existe pas dans les catalogues du personnel des provinces espagnoles et aucun Italien n'y figure, alors que la liste conservée à Rome fait état de treize jésuites italiens des provinces de Rome, Milan et Naples qu'on retrouve ensuite au Pérou, au Paraguay et au Chili[40]. Pour le voyage, on trouve en revanche le nom de Josef Catalan à la place de Josef Cataldino, de Juan Bautista Femandez à la place de Juan Bautista Ferrufino, de José Diaz à la place de Josef Daddei,

[37] Pedro Borges Monin, *El Consejo de Indias y el paso de misioneros a América durante el siglo 16*, dans *El Consejo de las Indias en el siglo 16*, Valladolid, 1970, p. 181-189.

[38] MP VIII, doc. 135, p. 449-451 (Cast 7 I, f. 37v), Lettre d'Aquaviva à Pedro Fernandez de Castro, comte de Lemos, président du Conseil des Indes, Rome, le 15 décembre 1603. MP VIII, doc. 137, p. 454-455 (Cast 7 I, f. 40), Lettre d'Aquaviva à Francisco de Valdivieso, procureur des jésuites à la cour d'Espagne, Rome, le 15 décembre 1603, à Valladolid. MP VIII, doc. 136, p. 451-454 (Cast 7 I, f. 39v), Lettre d'Aquaviva à Torres Bollo, Rome, le 15 décembre 1603, à Valladolid.

[39] Lettre d'Aquaviva à Alonso de Escobar, Rome, le 15 décembre 1603, MP VIII, p. 451, n. 7, Baet. 3 II, f. 665 : «expresa licencia, porque nunca a sido mi voluntad, ni aora lo es, que pasen de otra (manera ?) sino que se proceda con toda claridad y verdad».

[40] La liste de la Casa de Contrataci6n a été publiée par Agustin Galan Garcia, *op. cil.*, p. 220-221. Nous avons vérifié dans les catalogues espagnols le nom de tous ceux qui y figurent. Celle conservée à Rome est sans doute une liste envoyée par le procureur de la Compagnie à Séville qui informe le général du départ de l'expédition le 30 avril 1604. FG759, ff. 684-685.

d'Agustin Sobrino à la place d'Agostino Solumbrini. D'autres conservent leur prénom et changent de nom ou voyagent uniquement avec le prénom. Malheureusement, tous les noms d'emprunt ne sont pas aussi faciles à identifier.

Pas à pas et dans les moindres détails, Aquaviva informe également le procureur de l'avancement des démarches dans les différentes provinces. Ainsi en juin 1603, le général annonce à Torres Bollo qu'il ne doit pas compter sur la participation des provinces de Venise et de Sicile[41]. Dans la même lettre, il donne des instructions sur la procédure à adopter pour les vœux de fin de noviciat des novices italiens que Torres Bollo emmène en Espagne lors de son voyage de retour.

Aquaviva est également confronté au refus des provinces espagnoles de laisser partir leurs membres. Cette difficulté constitue un de ses arguments pour convaincre le Conseil des Indes d'autoriser le départ des Italiens en 1604. Dès les premières expéditions des années 1560, les supérieurs espagnols rechignent en effet à laisser partir leurs sujets et l'écho de leur réticence s'entend jusque dans les *Indipetae*. Le père Hemando Nufiez écrit de Séville en 1602 : «je me suis entretenu à ce sujet avec le Père Diego de Torres qui a fait preuve d'une grande charité avec moi. Et je n'en ai parlé à aucun père de la province, d'une part parce que j'ai vu que ceux qui demandent une chose aussi importante sont peu nombreux, ce qui est très dommage, et d'autre part parce que je sais qu'on me mettra des obstacles et des empêchements»[42]. La remarque du père Nufiez sur l'absence de vocations espagnoles pour la mission est pourtant contredite par l'abondance de lettres *indipetae* que les archives ont conservées. La crainte de voir les supérieurs contrecarrer les projets de départ dans les terres de mission pourrait être dès le début du XVIIe siècle à l'origine de la difficulté pour les Espagnols à manifester ouvertement leur vocation missionnaire[43]. L'hostilité des supé-

[41] MP VIII, doc. 89, p. 365-367 (Hisp. 70, f. 31), Lettre d'Aquaviva à Torres, Rome, le 28 juin 1603, destinée à Milan.

[42] Hernando Nufiez, Séville, le 14 mai 1602. FG758/277r : «e tratado *1* esto con el Padre Diego de Torres de quien e recibido gran charidad/ y a quien deseo yr sirviendo. y no lo e tratado con padre/ de la provincia. lo uno por ver que ay pocos que pidan/ y desean cosa de tanta importancia que es harta lastima/ y lo otro porque se que me lo an de estorvar e impedir».

[43] Cette crainte est évoquée par un procureur de la province mexicaine dans un document adressé au général en 1664, «Memorial de la Provincia de México al Prep6sito General, P. Juan Paolo Oliva», Rome, 20 août 1664, Francisco Javier Alegre, *Historia de la provincia de la Compafiia de Jesus de Nueva Espafia,* [1841-1842], nouvelle édition d'Ernest J. Burrus et Félix Zubillaga, Rome, 1956-1960, vol. III, p. 395-396.

rieurs espagnols s'explique selon Pedro Borges Monin par une pénurie de religieux jésuites dans les provinces espagnoles que les franciscains ne rencontrent qu'au XVIIIe siècle[44]. Cette configuration expliquerait que les vocations se manifestent plus volontiers au moment du passage des procureurs et que les religieux écrivent directement au général sans se limiter à leurs supérieurs directs, plutôt enclins à s'opposer au départ en prétextant l'inachèvement des études ou l'utilité des individus[45].

On comprend en effet la mauvaise humeur des supérieurs lorsqu'on examine le parcours du père Nufiez : originaire d'Andalousie, il a 49 ans ;l.U moment du départ et 29 ans d'ancienneté dans la Compagnie. C'est le plus ancien de l'expédition de 1604, sans doute choisi pour faire office de supérieur aux Indes. En 1590, le catalogue andalou indique entre autres emplois passés qu'il a été maître des novices pendant trois ans, confesseur et prédicateur pendant huit ans[46]. Logé à la maison professe de Séville en 1591, on écrit de lui qu'il est «Confesseur d'hommes et [qu'] il fréquente les prisons»[47]. En 1597, il est le recteur du collège de Cadix[48]. Capable de gouverner mais aussi de former des novices, de prêcher et de confesser, ce profès de 3 vœux peut être considéré comme précieux pour sa province, mais aussi pour les terres de mission. Il semble que ses qualités aient fait pencher la balance en faveur de son départ alors que son âge, 49 ans et une petite santé («pocas fuerças» dans le catalogue de 1603) n'en font pas le meilleur candidat pour une traversée de l'océan.

Nous savons peu de chose sur le rôle des supérieurs espagnols dans le choix des missionnaires. Rome préfère néanmoins tenir compte de leur avis. En juillet 1603, Aquaviva écrit à Torres Bollo qu'il doit négocier avec les provinciaux pour atteindre le nombre d'expéditionnaires autorisé par le roi[49]. En novembre 1603, il se réjouit qu'il ait obtenu l'autorisation d'emmener quarante jésuites au lieu des trente-cinq prévus au départ : «je vous la concède moi aussi pour que au plus quarante de ceux qui ont les qualités et la vocation pour les Indes puissent y aller. Mais faites-le avec l'accord et le consentement des provinciaux que Votre révérence pourra consulter

[44] Pedro Borges Manin, *op. cit.*, p. 246-260.

[45] Nombreux sont en effet les jeunes rédacteurs *d'Jndipetae* qui déclarent avoir terminé leurs études ou être sur le point de le faire afin de convaincre le général de les choisir.

[46] Catalogue d'Andalousie, 1590, ARSI, Baet. 8, f. 54v, n" 115.

[47] Catalogue d'Andalousie, 1591, ARSI, Baet. 8, f. 68, n" 23 : «Confesor de hombres y tiene quenta con las carceles».

[48] Catalogue d'Andalousie, 1597, ARSI, Baet. 8, f. 120v, n" 1.

[49] MP VIII, doc. 91, Lettre d'Aquaviva à Diego de Torres, Rome, le 28 juillet 1603, destinée à Valladolid.

pour qu'ils vous donnent certains sujets comme supérieurs à la place de ceux qui sont ont été choisis»[50].

Les largesses variables du Conseil des Indes, les réticences des supérieurs locaux, mais aussi les contraintes matérielles rendent par conséquent nécessaire une souplesse dans l'affectation des jésuites choisis. Mais ces incertitudes n'empêchent pas Rome de gérer même de loin et très minutieusement l'affectation de chacun, afin *qu'on* respecte ses choix. En mai 1603, Aquaviva écrit au frère Gaspar Gomez, qui organise l'expédition pour les Philippines : «En ce qui concerne ce que vous me dites du départ du Père Ascanio [Coliccini] pour les Philippines à la place du Père Jer6nimo Briardo, dans le cas où celui-ci n'arriverait pas à temps pour s'embarquer avec la flotte, j'accepte volontiers que le Père Ascanio y aille à sa place et qu'il aille au Pérou; mais si le Père Jer6nimo arrive, qu'il aille aux Philippines et le Père Ascanio au Pérou, comme nous l'avons déterminé ici»[51]. Si le père Briard *s'est* finalement désisté, le père Coluccini est effectivement parti au Pérou.

En septembre 1603, Aquaviva autorise Torres Bollo à emmener au Pérou des individus choisis au départ pour les Philippines. Il écrit : «Je veux bien que les huit sujets qui manquent pour atteindre le nombre que nous avons signalé à Votre Révérence soient pris parmi ceux qui étaient destinés aux Philippines et lorsque le Père Chirinos arrivera, *qu'on* lui donne d'autres à emmener. Et si on n'arrivait pas au nombre de trente-cinq qui étaient concédés, que Votre Révérence se concerte avec les Provinciaux pour qu'ils vous donnent ceux qui vous manquent»[52].

[50] MP VIII, doc. 131, p. 440-441, Lettre d'Aquaviva à Diego de Torres, Rome, le 17 novembre 1603, à Valladolid : "Y se la conceda yo también para que pasen también a aquellas Provincias los que tuvieren partes y vocaci6n para Indias hasta llegar a los 40, pero que eso lo haga con acuerdo y consentimiento de los Provinciales; y con los mismos podra Vuestra Reverencia tratar que en lugarde los que van sefialados le den algunos para Superiores».

[51] MP VIII, doc. 86, p. 360-361. Lettre d'Aquaviva au frère Gaspar Gomez, Rome, le 5 mai 1603, destinée à Valladolid ou Séville : «Lo particular que me dize de ir a las Filipinas el Padre Ascanio [Coluccini] en lugar del Padre Jer6nimo Briardo, si no llegasse a tiempo de embarcarse con la flota, yo me contenta que vaya el Padre Ascanio en su lugar y él quedara para ir al Pirù; pero si llegasse el Padre Jer6nimo, vaya él a Filipinas y el Padre Ascanio al Pirù, como aca determinamos».

[52] MP VIII, doc. 114, p. 408-410. Lettre d'Aquaviva à Torres Bollo, Rome le 22 septembre 1603, à Valladolid : «Los ocho sujetos que faltan para en numero que sefialamos a Vuestra Reverencia me contenta se cumpla con los que estavan sefialados para Filipinas, que pues viene el Padre Chirinos, se le daran otros que lieve y si no llegare a cumplirse el numero de los 35 que estavan concedidos, V. R. se concierte con los Provinciales para que le den los que faltaren>>.

Ces changements de dernière minute montrent que l'exigence de l'indifférence de la part des candidats se traduit dans les faits de manière extrêmement concrète puisque les vœux de destination exprimés dans les *Indipetae* ne sont pas toujours respectés. Le frère Pedro Arroyo désirait partir pour les Philippines dont il avait rencontré un des procureurs, le frère Gaspar Gomez, mais il est finalement envoyé au Pérou[53]. La même aventure arrive à Alvaro Alonso[54]. Or, certains se rebellent contre cet état de fait.

En octobre 1603, le général informe Torres Bollo du désistement de deux jésuites qui lui ont écrit de Séville qu'ils ne désirent plus partir au Pérou : le père Jer6nimo Briardi coadjuteur spirituets[5], pour des raisons de santé et Lope de Ondegardo, par manque déclaré de vocation. À Torres Bollo de déterminer si le premier a d'autres motifs que la santé[56]. Il avait en effet écrit de Tivoli, le 12 février 1603, demandant «les Indes du Portugal, et principalement le Japon» avec l'argument d'une très bonne santé[57]. La perspective d'aller au Pérou n'était pas non plus dans les projets initiaux de Lope de Ondegardo, qui écrivait déjà en 1595 vouloir «être employé dans la mission du Japon»[58].

Cette part d'indétermination semble refléter si ce n'est de l'indifférence du moins de la souplesse quant à l'affectation géographique finale des candidats.

Si la vocation pour la mission et donc la disposition au départ ne relèvent pas de l'obligation pour tous les jésuites d'Europe, une fois le désir de partir exprimé la part de contrainte que le général et les procureurs sont en mesure d'exercer est extrêmement forte au moment de choisir la destination. L'écriture de *l'Indipeta* participe dans une certaine mesure à cette contrainte puisqu'elle est l'étape qui met le candidat à l'entière disposition de l'administration romaine.

Le général intervient à tous les niveaux de l'organisation de l'expédition : dans la sélection des candidats, dans la gestion des défections, dans les démarches auprès de la Couronne. Le contrôle et la surveillance exercés par le général et ses assistants sont à la hauteur de l'intérêt qu'Aquaviva porte pendant tout son long généralat aux missions de la Compagnie. L'administration de tout ce qui relève de

[53] Pedro Arroyo, Medina del Campo 6 juin 1603, FG758/340.

[54] Alvaro Alonso, Sevilla, 27 octobre 1603, FG758/346r.

[55] Flamand, coadjuteur spirituel formé depuis le 21 août 1602, A.R.S.I., Rom. 54, f. 255.

[56] MP VIII, doc. 125, p. 427-429. Lettre d'Aquaviva à Diego de Torres, Rome, le 20 octobre 1603, à Valladolid. Aquaviva écrit lui même aux intéressés, MP VIII, docs. 123 et 124, p. 424-426.

[57] Geronimo Briardi, Tivoli, le 12 février 1603, FG733/225.

[5] Lope de Hondegardo, Villagarcia, le 27 février 1595, FG758/194.

la mission fait d'ailleurs partie de ses attributions selon les *Constitutions* de l'ordre[59]. Mais cela n'explique pas tout. À titre de comparaison, les Franciscains créent un Commissariat Général de Indes dès 1568 puis un vice-commissariat à Séville, équivalents des procureurs à la cour et à Séville de la Compagnie de Jésus. Selon Borges Monin, le général des Frères Mineurs et leur chapitre général interviennent surtout dans la première moitié du XVIe siècle, puis leur rôle se limite à établir les normes de l'organisation des expéditions mais rarement le détail de leur déroulement[60]. Le «recrutement» intemational et surtout italien des jésuites dès le XVIe siècle, mais aussi les réticences des supérieurs espagnols, expliquent sans doute en partie cet interventionnisme du Général.

L'attention portée par Rome au choix des «recrues» pour les provinces d'outre-mer se traduit par la mise en place d'une véritable administration centrale des vocations. Si l'organisation matérielle des voyages reste l'affaire des provinces espagnoles et de l'administration de la monarchie, le général veille minutieusement à la sélection d'Européens pour la mission. Cela fait certes partie de ses attributions mais surtout il est le mieux placé pour organiser un «recrutement» international qui corresponde aux demandes des provinces. Les procureurs des provinces d'outre-mer et le général sont les principaux interlocuteurs des candidats à la mission et les premiers agents de la contrainte. Malgré la relative abondance de vocations qu'expriment les *Indipetae,* l'Espagne, par les réticences de ses supérieurs de collège ou de province, paraît moins toumée vers la mission que le Portugal. Comme nous l'avons vu, l'existence d'une véritable bureaucratie de la sélection montre que celle-ci fait l'objet d'un travail de longue haleine, dans lequel les *Indipetae* occupent une place de choix.

Le rôle du général dans ce choix garantit qu'un certain nombre de critères de sélection sont respectés.

2. Des missionnaires ou des jésuites?

L'étude du profil des membres de l'expédition de 1604 pour le Pérou permet de déterminer les critères de sélection des supérieurs et en premier lieu du procureur qui procède au « recrutement» . Au delà des *desiderata* de la province, qui restent somme toute théoriques, c'est le résultat qui exprime le mieux le compromis atteint en

[59] « Que de la même tête émanent ainsi les missions, ou du moins que ce soit avec sa délégation et son approbation », << Constitutions», VIIJc partie, in Ignace de Loyola, *Écrits,* Paris, Desclée de Brower, Paris, 1991, p. 563, § 723-725.

[60] Pedro Borges Monin, *op. cit.,* p. 76-84.

Europe entre les exigences de la province péruvienne, l'offre missionnaire des provinces européennes et le contrôle exercé par le général. Le poids des contraintes engendrées par ce compromis explique somme toute que le choix exprimé par les rédacteurs *d'Indipetae* ne soit pas prioritaire au moment de la détermination de la destination finale. Leur indifférence, qui relève en principe d'une attitude spirituelle, s'avère dès lors opportune au moment du départ.

1.1 L'expédition de 1604 au Pérou : profils d'une sélection

La liste la plus détaillée des jésuites partis au Pérou en 1604 avec Diego de Torrés Bollo est conservée à Rome[61]. Il s'agit peut être de la copie de celle fournie à la *Casa de Contrataci6n* par le procureur des Indes en poste à Séville, le père Alonso de Escobar. Cette liste mentionne l'âge, le temps de Compagnie, le nom des parents, les études, le lieu de naissance et le lieu de résidence avant le départ. Sauf dans certains livres de noviciat, les documents internes à l'ordre sont peu bavards sur l'origine sociale des jésuites et la mention du nom des parents n'est pas habituelle. En revanche, pour l'administration de la Couronne, la filiation légitime des voyageurs aux Indes est une condition de leur passage. Une autre explication à la présence de ces noms est l'importance qu'ils revêtent en cas de plainte de la part des parents[62].

Un des principaux soucis de la province péruvienne lors de la sixième congrégation provinciale en 1600 est de demander au général d'envoyer des Européens. Le mémorial rédigé par la congrégation est explicite sur leur origine : «En raison du grand besoin de sujets qu'éprouve cette province et du grand nombre de ministères et de lieux si lointains, toute la Congrégation demande à Votre Paternité de secourir cette province avec le plus grand nombre possible de sujets d'Espagne et d'Italie, et qu'ils soient des hommes d'une vertu remarquable, comme il en est besoin dans ces contrées»[63]. En 1604, c'est l'Espagne qui porte en priorité le poids du «recrutement», puisque la Couronne fournit trente-deux des quarante-cinq membres de l'expédition. Toutes les provinces y participent, mais

[61] FG759, ff. 684-685.

[62] Il arrivait que des parents réclament un fils ou un frère parti au loin afin qu'il subvienne à leurs besoins. La Compagnie pouvait d'ailleurs aider les parents pauvres d'un missionnaire en cas de besoin. Ce fut le cas de la sœur du P. Barzana, célèbre missionnaire du Pérou au XVI'· siècle.

[63] Memorial de la provincia del Peru al P. Claudio Aquaviva, MP VII, doc. 40, p. 194 : «Por la grande necesidad que esta provincia tiene de sujetos en tanta muchedumbre de ministerios y puestos tan remotos, toda la Congregaci6n pide a Vuestra Paternidad socorra a esta Provincia con el maior numero de sujetos de Hespafia y de Italia que pueda ser, y que sean hombres de sefialada virtud, como estas partes los an menester».

l'Andalousie est la province la plus sollicitée, puisqu'elle se sépare de quinze membres. La proximité du port de départ et du procureur des Indes de Séville suscitent peut-être plus de vocations qu'ailleurs. Les défections de dernière minute obligent également à «recruter» au plus près. La présence de treize Italiens, issus de trois provinces de la péninsule, obéit à des exigences exprimées par certains membres de la province péruvienne[64]. Le provincial lui même veut des Italiens «parce qu'ils font ici remarquablement leurs preuves et sont de fidèles enfants de leur religion» [65]. Et le père Monitola, originaire de Naples et considéré comme un grand «ouvrier d'Indiens», demande en 1602 d'envoyer des Italiens car «Car ils se consacrent tous à l'aide des Indiens, en apprenant leurs langues avec grand soin»[66].

Les expéditionnaires sont plutôt jeunes, vingt-six ans en moyenne. Le plus jeune a seize ans et le plus âgé quarante-neuf ans. Vingt-cinq d'entre eux, c'est à dire plus de la moitié, sont âgés de moins de vingt-cinq ans et trois ont plus de quarante ans[67]. Mais l'âge n'est pas nécessairement synonyme d'expérience de la Compagnie puisque l'un des novices est âgé de quarante-trois ans et ses atouts résident certainement dans la vie qu'il a menée avant d'entrer dans l'ordre. Ce qui compte plutôt est le temps de Compagnie et les vœux prononcés. On trouve seulement deux profès, un de quatre vœux, Martin de Funes, un castillan qui vient de la province de Milan et un autre de trois vœux, le père Hernando Nufiez, dont il a déjà été question. Ils figurent parmi les cinq individus qui ont terminé leurs études. Nombreux sont donc les scolastiques (vingt-quatre), qui ont entre quatre et onze ans d'ancienneté, auxquels s'ajoutent sept novices et neuf coadjuteurs temporels, destinés aux tâches matérielles (quatre Espagnols et cinq Italiens). La faiblesse du nombre de coadjuteurs temporels (10% de l'expédition) est sans commune mesure avec leur proportion dans la province péruvienne en 1601 (plus de 37% des membres de la province)[68], car, à moins de parler

[64] 13 Italiens : Rome (6); Milan (4); Naples (3); 32 Espagnols : Aragon (5); Castille (8); Tolède (4); Andalousie (15).

[65] Lettre du provincial de la province péruvienne, Rodrigo de Cabredo, à Claudio Aquaviva, Lima, le 26 avril, 1601, MP VII, doc. 57, p. 320 : « porque pruevan aca muy bien y son fieles hijos de su religion».

[66] Lettre du P. Angelo Monitola, San Lorenzo el Real le 30 janvier 1602, MP VII, doc. 106, p. 647 : «todos a una mano se aplican a la ayuda de los indios, deprendiendo sus lenguas con mucha cuidado».

[67] Le détail de la répartition est le suivent : âge inférieur ou égal à 20 ans : 6; âge compris entre 20 et 25 ans : 19; âge compris entre 25 et 30 ans : 11; âge supérieur à 30 ans : 9.

M Ils sont 104 sur un total de 280 membres en 1601.

une langue indigène les coadjuteurs temporels participent peu à l'apostolat des Indiens, pour lequel la prêtrise et un minimum d'instruction sont requis.

C'est pourquoi, plus des trois quarts des Européens de l'expédition ont fait des études ou sont sur le point de les commencer, même si très peu les ont terminées. La jeunesse et l'absence d'expérience de la majorité des jésuites choisis s'expliquent en partie par la réticence des supérieurs d'Europe à laisser partir des éléments les plus anciens et expérimentés, et donc utiles aux provinces de départ. Le procureur du Pérou peut s'accommoder des limites opposées par l'offre européenne puisque la province est en mesure d'assurer la formation complète des nouveaux venus dans son collège de Lima. Cette expédition ne semble donc pas avoir pour vocation d'apporter à la province péruvienne des jésuites européens expérimentés censés mettre les jésuites américains au diapason des règles de la Compagnie.

Le jeune âge et donc la bonne santé, l'absence de responsabilités dans la province d'origine et enfin la vocation pour la mission figurent parmi les critères principaux du choix. La lettre de Giuseppe Daddei résume en quelques mots la conscience qu'ont les candidats des exigences des supérieurs au moment du choix. La scansion de l'énumération des critères auxquels il correspond est à la mesure de la hâte qu'il a de partir. Il écrit :

> Notre Très Révérend Père en Christ
> Pax Christi
>
> Pour ne pas ennuyer Votre Paternité avec une lettre trop longue, je rappelle simplement et fais à nouveau instance à Votre Paternité, par les entrailles du Seigneur, de daigner désormais me consoler et satisfaire le désir que j'ai toujours eu des Indes. Je termine maintenant le cours, je laisse la congrégation dont j'avais le soin, j'ai déjà fait mes trois ans d'école, je suis plus sain que jamais, j'attends dans peu de temps de faire les Exercices spirituels pendant quinze jours et une fois ceux-ci terminés, me voici mon Révérend Père, prêt à m'embarquer. **Ii** manque seulement le placet tant attendu de Votre Paternité. Que Jésus, la Vierge Marie et Saint Jean m'aident comme je l'espère. Amen. Et sur ces mots je vous fais humblement ma révérence. De Milan, le 6 août 1602[69].

[69] Giuseppe Daddei, Milan, le 6 août 1602, FG733/146r: «Molto Reverendo In Christo Padre Nostro.

Pax Christi//Per non attediare V. P. con longezza di lettere, Ricardo semplicemente e faccio nuova instanza! a Vostra Paternità per le viscere del Signore se degni hormai consolarmi, et satiare il desiderio ch'ho sempre/ havuto dell'Indie. Hora finisco il corso, lascio la congregatione di cui havevo cura gia ho fatto **il** mio/ triennio di scuola, sto sano piu che mai, attendero fra poco per 15 giorni fare gl'essercitij/ spirituali et quelli finiti eccomi Padre Reverendo in ordine per

La santé fait également partie des arguments d'Hemando Nufiez, dont nous avons vu qu'il était un des plus âgés de l'expédition. Il écrit : «et même si je ne suis plus aussi jeune, j'ai de la santé et des forces pour servir pendant de nombreuses années notre Seigneur aux Indes» [70].

L'écriture de *l'Indipeta* est en principe à elle seule le signe d'une vocation pour la mission même si parmi les rédacteurs certains ont pu se désister. Le terme le plus communément employé par les candidats est celui de désir, parfois celui de vocation. Ils insistent sur son apparition et la conviction qu'elle leur a été inspirée par Dieu. Le lien avec la prière et avec les Exercices spirituels est souvent explicite, comme l'a montré Girolamo Imbruglia. Souvent assez vague, la formulation des attentes exprime, dans ses versions les plus épurées, au moins trois idées essentielles : celle de la disponibilité au déplacement, à la *peregrinatio,* celle d'un départ considéré comme définitif et le service de Dieu. Les rédacteurs *d'Jndipetae* écrivent généralement vouloir «aller aux Indes pour servir le seigneur et souffrir pour lui». Les auteurs qui ont étudié ces textes insistent sur la permanence pendant trois siècles du thème de la soif du martyre qui anime les candidats au départ [71]. Celle-ci est sans aucun doute également liée à la conscience que le départ est définitif et qu'ils mourront certainement loin de l'Europe s'ils sont choisis, sans forcément être achevés par des païens. Ainsi, la formulation du coadjuteur temporel sévillan Esteban Franco est assez représentative de ce qu'on trouve dans la plupart des lettres des membres de l'expédition de Torres Bollo. Il écrit : «notre Seigneur m'a donné le désir de passer aux Indes car il me semble que là bas j'aurai l'occa-

imbarcarmi solamente manca il placet/ tanto aspettato di Vostra Paternita Ché Giesu, Maria Vergine e San Giuseppe m'aiutino come spero. Amen. E con questo le faccio humilmente riverenza. Di Milano li 6 d'Agosto 1602//D. V. Pta Molto Revda//Indegnissimo servo nel Signore//Gioseppe Daddej».

[70] Hernando Nufi.ez, Séville, le 14 mai 1602. FG758/278r : «y aunque no soy tan moço/ como antes. tengo salud y fuerças para servir muchos anos/ a nuesto sefi.or en las yndias ».

[71] G. Imbruglia, *Ideali di civilizzazione : la Compagnia di Gesù e le missioni (1550-1600),* dans A. Prosperi et W. Reinhard (dir.), *Il Nuovo Monda nella coscienza italiana e tedesca del Cinquecento,* Bologne, 1992, p. 287-308. Son étude porte principalement sur la liasse *d'Indipetae* italiennes FG733. G. Pizzorusso, *Le choix indifférent. Mentalités et attentes des jésuites aspirants missionnaires dans l'Amérique française au 17e siècle,* dans *MEFRIM,* 100, 2, 1997, p. 881-894. L'étude s'appuie sur le travail de Dominique Deslandres sur des lettres de jésuites français écrites entre 1607 et 1615 et sur l'exploitation de lettres du milieu du XVII" siècle. Ana Rita Capoccia a centré son travail sur les lettres italiennes du XVIII" siècle (voir dans ce volume). Voir aussi GianCarlo Roscioni, *Il desiderio delle Indie. Storie, sogni e fughe di giovani gesuiti italiani,* Turin, 2001.

sion de le servir davantage et de souffrir pour sa divine magesté» [72]. Si la souffrance du Christ ou des martyrs comme François Xavier alimente l'imaginaire des rédacteurs *d'Indipetae,* les candidats intériorisent surtout l'idée que c'est dans la conversion des gentils que la Compagnie trouve la meilleure expression du service de Dieu. L'ici s'oppose à un là-bas prometteur pour le salut de l'âme. La tâche de la conversion est d'ailleurs décrite en termes généraux et il s'agit de travailler pour l'âme d'autrui, «la charité et le zèle pour [l'âme] des infidèles», pour Claudio Collino en 1601[73].

Mais des images concrètes, tirées des lettres annuelles ou simples transpositions de l'activité missionnaire de la Compagnie en Europe, montrent également que les candidats fondent leur vocation pour la mission sur une idée assez précise de la tâche ou du lieu qui les attendent. Miguel de Alarc6n écrit de Salamanque en 1600 : «et lorsque je m'imaginais de la Compagnie, je ne m'imaginais pas autrement que comme quelqu'un qui allait à pied avec un autre Père, prêcher ou convertir, ou quelque chose de semblable aux Indes» [74]. Il suffit néanmoins de peu pour transformer la conversion en combat. Le seul parmi les expéditionnaires qui évoque longuement sa soif du martyre termine une de ses lettres par le récit d'un rêve ancien : «lorsque j'étais laïque j'eus ce songe, qui était qu'il me semblait qu'on m'envoyait prêcher aux Indes à ceux qui ne voulaient pas se convertir à notre Sainte Foi, et moi, je leur donnais la mort de ma propre main» [75]. Les représentations concrètes de la conversion ne sont donc pas forcément réalistes, ni même conformes au récit édulcoré des lettres annuelles.

En revanche, Giuseppe Daddei, qui se considère comme indigne des missions d'Orient, évoque avec bon sens le Pérou «OÙ, puisqu'on y vit dans une plus grande sûreté de l'âme, et qu'on y travaille pour l'âme d'autrui, il me semble y pouvoir prétendre quelque peu auprès de Votre Paternité, qui connaît ma faiblesse eu égard à d'autres en-

[72] Esteban Franco, Seville, le 10 mai 1602. FG758/271 : «nuestro sefior me a dado deseos de pasar a las/ yndias por pareserme que alla Abra ocasion de *serf* birle mas y padeser mas por su divina magestad>>.

[73] «questo buon desiderio di andar al Indie, non gia per alcun dispetto/ humano ma solo per salute [...] del anima mia è poi quel che gia mi/ spinge con ogni charita e zelo per quella del'infideli», Claudio Collini, Rome, le 13 avril1601, FG733/122r.

[74] Miguel de Alarc6n, Salamanca, 13 avril1600, FG758/249r: «y quando me imagi/nava de la Compafiia, no me ymaginava sino somo quien yba a pie con otro Padre, a predicar,/ o, convertir, o, cosa semejante, en las indias».

[75] Juan Sotalell, Gandia, le 20 mai 1602. FG758/338 : <<Siendo seglar tuve este sueno, y fue que me parecia/ que me embiaron a las Indias a predicar, y alos que no se querian convertir a nuestra Santa Fe, yo con mi propia mano les clava/ la muerte».

treprises plus dangereuses» [76]. Les missions d'Orient sont considérées comme dangereuses alors que le Pérou a dû lui être présenté par le père Torres Bollo comme un lieu plus sûr par le seul fait qu'il s'agit de territoires pour la plupart sous domination espagnole. Faut-il croire que Torres Bollo n'a pas évoqué les zones de frontière, et notamment le Chili, où les jésuites du Pérou développent leurs missions de conversion en ce début du XVIIe siècle? [77].

Le choix de candidats jeunes, en cours de formation et motivés obéit pourtant à des desseins particuliers qui correspondent en partie à la demande missionnaire de la province péruvienne. Il ne suffit donc pas d'être jésuite pour partir aux Indes.

2.2 Le destin des «recrues» et la demande missionnaire de la province péruvienne

Le contexte de la politique et du personnel missionnaires de la province péruvienne au tournant des XVIe et XVIIe siècles explique en partie le profil des jésuites choisis.

Parmi les tâches du procureur en Europe, outre la sélection de candidats pour la mission, on trouve la négociation de la division de la province péruvienne, jusque là de dimension continentale [78]. Cette division est proposée depuis plusieurs années par les supérieurs de la province et Torres Bollo ramène au Pérou en 1605 la décision du général de scinder pour la Compagnie l'Amérique du Sud espagnole en trois ensembles. Le Tucuman-Paraguay-Chili d'une part, le Royaume de Nouvelle Grenade d'autre part et enfin le Pérou doivent constituer des provinces indépendantes. Elle est exécutée en 1607-1608 par le père Diego de Torres Bollo qui devient le premier provincial de la province du Paraguay, dont le siège est à Asunci6n. Cette décision aligne les jésuites sur le modèle d'autres ordres religieux qui ont déjà subdivisé l'espace sud américain et respecte davantage des juridictions ecclésiastiques en cours de transformation.

La division permet aux supérieurs de mieux gouverner l'espace investi par la Compagnie et de développer l'activité missionnaire dans les zones périphériques par rapport à Lima. En effet, le tour-

[76] Giuseppe Daddei, Milan, le 12 février 1603 FG733/221r: «dove si come con maggior/ sicurezza dell'anima propria si vive, e si travaglia per l'anima altrui,J cosi mi pare di poter pretendere in questa qualche poco da Vostra Paternita/ à cui è nota la fiacchezza mia, in altre maggiore imprese pericolose».

[77] Un des membres de l'expédition, Horacio Vecchi, meurt d'ailleurs de mort violente au Chili en 1612, H. Storni S.J., *Catalogo de los jesuitas de la provincia del Paraguay (Cuenca de La plata), 1585-1768*, Rome, 1980, p. 299.

[78] Actes de la 6" congrégation provinciale du Pérou de 1600, MP VII, doc. 192, p. 183-193.

nant du siècle se caractérise par un conflit ouvert au sein de la province au sujet de l'apostolat. L'activité missionnaire dans les zones de frontière ne fait pas l'unanimité et certains jésuites rechignent à apprendre les langues indigènes. La vocation missionnaire de la province n'est pas mise en cause dans ses principes, mais le conflit se traduit concrètement par une stagnation du nombre de missionnaires, notamment à Lima, alors que les effectifs de la province sont en croissance constante, et par un ralentissement de l'activité des missions volantes au départ du collège de la capitale de la vice-royauté[79]. Dans ces conditions, l'élection en 1601 de Diego de Torres Bollo comme procureur de la province et de Pablo José de Arriaga comme vice-procureur sanctionnent la victoire d'un compromis. Le premier fonde plus tard la province du Paraguay-Tucuman-Chili où l'activité missionnaire de la Compagnie est préservée. Mais la province péruvienne perd dans la foulée une partie de ses missions de frontière et ne conserve que Santa Cruz de la Sierra, dans le piémont bolivien. Le second, Pablo José de Arriaga, est un des plus actifs jésuites de la campagne d'extirpation de l'idolâtrie des Indiens qui sévit dans l'archevêché de Lima dans les années 1610. C'est sous son impulsion que les missions volantes du collège de Lima prennent un nouvel élan.

Le contexte de la division de la province explique donc que l'expédition de 1604 soit la plus nombreuse depuis la création de la province péruvienne. Il éclaire également les critères du choix des candidats que nous avons commencé à analyser.

Le destin des Européens arrivés dans la province en 1605 nous est restitué par le catalogue de la province péruvienne de 1607 et par le catalogue des jésuites du Paraguay, publié par le père Hugo Storni[80]. Sur les quarante-cinq membres de l'expédition vingt-quatre sont à Lima en 1607. Onze terminent leurs études au collège et six sont en troisième année de probation. Trois sont déjà dans la région du Tucuman-Paraguay où se trouve également Diego de Torres Bol-

[79] L'étude de la correspondance, des récits de mission dans les lettres annuelles et des catalogues de la province péruvienne invitent à élaborer de telles conclusions. Les différentes facettes de cette « crise» de la vocation missionnaire de la province péruvienne sont développées dans ma thèse de doctorat, citée plus haut. Cf. aussi, A. Maldavsky, *Le général et le décamètre. Limites et province et territoires de mission dans la Compagnie de Jésus au Pérou au début du XVI/"siècle,* dans C. de Castelnau et F. Regourd, *Connaissances et pouvoirs. Les espaces impériaux, XVI'"-XVII/" siècles. France, Espagne, Portugal, actes du colloque international de Nanterre (2002),* Bordeaux, 2005, p. 265-284.

[80] Catalogue de la province péruvienne de 1607, ARSI, Peru41, ff. 92-134v. C'est le dernier catalogue avant la division de la province, le Nuevo Reino de Granada y apparaît comme une vice-province. H. Storni, S.J., *op. cit.*

lo comme supeneur. Un autre est recensé à La Plata. Onze des membres de l'expédition n'ont pas rejoint Lima et sont restés dans la nouvelle vice-province du Nuevo Reino de Granada[81]. Très rapidement, c'est à dire entre un et huit ans après leur arrivée en Amérique onze des membres de l'expédition de 1604 rejoignent la nouvelle province du Tucuman-Paraguay-Chili[82]. Parmi ceux qui sont à Lima en 1607, seulement cinq rejoignent à terme la nouvelle province. Parmi les dix-neuf restants quatorze sont encore dans la province en 1613 et six d'entre eux sont désignés comme prédicateurs, confesseurs ou ouvriers d'Indiens[83]. En 1613, les collèges et résidences de la vice-province du royaume de Nouvelle Grenade n'apparaissent plus dans le catalogue péruvien, à l'exception du collège de Quito, où se trouvent alors trois membres de l'expédition, dont un confesseur et prédicateur d'Indiens.

Si on récapitule, à partir des données des catalogues de 1607, 1613 et le catalogue des jésuites du Paraguay de Hugo Storni, sur les quarante-cinq membres de l'expédition, onze rejoignent la province de Tucuman-Paraguay-Chile et dix autres, soit dans la province du Pérou, à Lima ou ailleurs, soit dans la province du royaume de Nouvelle Grenade, sont signalés comme prédicateurs, confesseurs ou ouvriers d'Indiens, selon le vocabulaire des catalogues (sept et trois respectivement). Dix ans après leur arrivée en Amérique, un peu moins de la moitié des voyageurs de 1604 participe donc activement à l'apostolat de Indiens, convertis ou non au christianisme. Parmi eux, le père Hernando Nuiiez qui, malgré ses faibles forces en 1607, est déjà considéré dans le catalogue comme un ouvrier d'Indiens[84].

Sur les 367 membres de la province péruvienne *stricto sensu*, le nombre d'ouvriers d'Indiens s'élève à soixante-dix individus en 1613. 10% d'entre eux sont arrivés d'Europe avec Diego de Torres Bollo et Pablo José de Arriaga entre 1602 et 1604. Trois de ces voyageurs sont explicitement cités par les lettres annuelles des années 1610, qui relatent la participation de la Compagnie de Jésus aux campagnes d'extirpation de l'idolâtrie dans l'archevêché de Lima : Fabian de Ayala, Benito Arroyo et Francisco Conde.

Les Italiens sont une réserve pour les Indes espagnoles et portugaises. Ils peuvent de ce fait établir une hiérarchie entre les terres de

[81] Deux sont au collège de Quito, deux dans la résidence de Carthagène des Indes et les sept derniers dans la résidence de Santa Fe de Bogota.

[82] L'un d'entre eux sera expulsé, ARSI Peru 41, f. 135 (Supplément au catalogue) et deux donneront leur démission. L'un dès 1608 et l'autre en 1621 pour rejoindre les franciscains (H. Storni, *op. cit.*, p. 8 et 128).

[83] Cinq d'entre eux ne figurent pas dans le catalogue de 1613. Ils ont pu soit quitter la Compagnie, soit rejoindre la province du Nuevo Reino de Granada, pour laquelle nous n'avons pas de données à cette date.

[84] Catalogue de la province péruvienne de 1607, ARSI, Peru 41, fllSv.

mission et préfèrent le plus souvent l'Orient. Mais les provinces américaines les sollicitent particulièrement car ils remplissent bon nombre de critères de la demande missionnaire. La congrégation provinciale de 1600 demande des Italiens en raison de leur motivation et de leurs aptitudes pour le ministère des Indiens. Plusieurs Italiens sont déjà dans la province péruvienne et certains se distinguent particulièrement comme «Ouvriers d'Indiens». Sur les dix-sept Italiens qui appartiennent à la province en 1601, quatre sont signalés par le catalogue comme ouvriers d'Indiens[85]. Sur les treize Italiens qui débarquent avec Torres Bollo en 1605, quatre sont considérés comme des «Ouvriers d'Indiens» dès 1607 ou en 1613. L'un d'eux, Fernando Arnolfino, qui réside en 1607 à Quito, participe déjà à une «mission d'infidèles»[86].

Ce souci pour la sélection d'individus ayant des aptitudes pour l'apprentissage des langues est sans doute à l'origine de la sélection de Beltran de Lumbreri, qui évoque longuement ses propres compétences linguistiques dans son *Indipeta*. Il est basque, sujet du roi de France, et parle le français, le basque et le castillan, qu'il a appris en Espagne. Il n'explique pas pourquoi il a rejoint l'Espagne, mais évoque les «hérétiques» du Béarn, qu'on suppose qu'il a fui. Il sait parfaitement qu'il pourrait remplir un rôle important comme missionnaire dans les montagnes de Navarre et du Pays Basque car rares sont ceux qui dans sa province maîtrisent la langue. De plus, il évoque le besoin que les habitants de ces contrées ont de prédicateurs formés étant donné l'inaptitude du clergé local. Cependant, il a le désir des Indes et malgré la mauvaise conscience qui le taraude, il préfère demander à partir. Il semble que ses compétences s'arrêtent à cette facilité d'apprentissage des langues, puisqu'il déclare lui-même ne pas bien connaître le latin[87]. Le catalogue second de Castille de 1600 le confirme, tout en précisant ses talents. On écrit de lui qu'il a «Une intelligence moyenne, un bon jugement et prudence, peu d'expérience, une bonne complexion [naturelle], [qu'il] sait moyennement le latin, a du talent pour exercer les fonctions de supérieur et d'ouvrier»[88]. Cet exemple le montre, les talents et la vocation sont des critères de sélection bien supérieurs aux études pour le procureur. À Quito, où il réside en 1613, Beltran de Lumbreri n'est

[85] Ludovico Bertonio, Juan Bautista Chiquetti, Nicolas Mastrilo Duran et Angelo Monitola.

[86] Catalogue de 1607, Peru 41, f' 112v.

[87] Beltran de Lumbreri, Burgos, le 15 septembre 1602, FG758/308r-v.

[88] ARSI, Cast. 14II, f. 431, n" 15 : «tiene mediano ingenia, buen juizio y prudencia, poca experiencia, buena complexion, sabe medianamente latin, tiene talento para superior y para buen obrero».

cependant pas désigné comme ouvrier d'Indiens. À trente-six ans, il a étudié la théologie morale et se contente pour l'heure d'enseigner le latin, qu'il ne savait que moyennement. Serait-ce une erreur de sélection?

L'expédition de 1604 atteint malgré tout globalement les objectifs fixés par la congrégation provinciale de 1600 et déterminés par le contexte de la province : trouver de futurs missionnaires et permettre la fondation de nouvelles provinces. Les contraintes du choix des candidats, fixées en partie par les provinces espagnoles et italiennes, ne constituent pas des obstacles insurmontables pour les procureurs étant donné que la province péruvienne a les moyens de compléter la formation de ceux qui n'ont pas terminé leurs études. Cependant, le choix se porte sur des individus qui, à terme, deviendront des prêtres et pourront soit former d'autres jésuites, soit participer à la mission : on sélectionne donc autant des jésuites que des futurs missionnaires. De ce point de vue, l'expédition de Torres Bollo répond aux exigences du roi d'Espagne, dont le financement des voyages est exclusivement réservé aux ordres missionnaires. Elle répond aussi aux exigences de l'ordre et au souci de Claudio Aquaviva d'encourager l'élan missionnaire des provinces jésuites américaines. La minutieuse participation de l'administration centrale à la sélection relève de ce souci, même si Rome ne contrôle pas la destination finale des jésuites choisis. Celle-ci dépend d'une décision locale dans laquelle Torres Bollo n'a pas dû manquer de jouer un rôle essentiel en tant que «recruteur» et premier provincial du Paraguay. Un certain nombre de rédacteurs *d'Indipetae* ont donc vu leur vœu exaucé. La lettre de demande des Indes n'est pas seulement l'instrument de la manifestation d'un désir de partir au loin, c'est un rouage essentiel dans la bureaucratie de la sélection des jésuites pour la mission. L'intervention attentive du général, même souple, fonctionne dès lors comme une garantie, face aux provinces espagnoles, que ses choix sont effectivement respectés au moment de prendre la mer.

Aliocha MALDAVSKY